SANTÉ MENTALE FRANCE

Paris, le 29 Septembre 2021

**Communiqué de la Fédération Santé Mentale France**
**sur la clôture des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie**
**par le Président de la République**

Notre politique de santé mentale doit faire l'objet d'une politique ambitieuse, dans toutes ses composantes, en portant une vision intégrative du soin et de l'accompagnement social, médico-social dans la cité, au service du projet de vie de la personne, en vue de son rétablissement et de son inclusion : tel est l'un des principaux engagements de Santé Mentale France.

Il n'est pas si fréquent qu'un Président de la République intervienne directement sur ce sujet majeur et annonce ses principaux engagements. Notre fédération salue cette initiative et souscris aux objectifs et axes d'action suivants :

- Les intitulés des trois principaux points abordés, bien qu'insuffisants et incomplets, sont pertinents : le triptyque « considération-information-prévention », une évolution de l'organisation des soins, la recherche.
- La mise en place de messages d'information, y compris à l'école, sur les déterminants de la santé mentale et des conséquences des addictions
- La généralisation des programmes de premiers secours en santé mentale (PSSM) en parvenant à la formation de 60 000 secouristes d'ici 2023
- L'intensification du programme santé mentale sur les 1000 premiers jours de l'enfant, issu de la mission Cyrulnik
- La mise en place d'une maison des adolescents par département et le développement des accueils familiaux thérapeutiques ;
- La reconnaissance de la pertinence de la politique de secteur et le renforcement des moyens des CMP (+ 800 postes en 2022 dans un quart des CMP)
- La généralisation des consultations en ville des psychologues remboursées par l'assurance maladie
- L'ouverture de postes de pédo-psychiatres (pour autant qu'ils puissent être pourvus)
- L'augmentation (non chiffrée) des postes d'infirmiers en pratique avancée.
- L'annonce d'un programme de recherche « neurosciences, psychiatrie, dispositifs médicaux, intelligence artificielle » (80 M€ issus de l'INSERM/CNRS)

Toutefois, Santé Mentale France déplore vivement que certains volets essentiels des actions à conforter n'aient pas été abordés dans l'intervention présidentielle.
Il s'agit notamment de :

- Une valorisation insuffisamment affirmée du rôle des projets territoriaux de santé mentale (PTSM) dont presque tous les départements sont aujourd'hui pourvus, sur la base de diagnostics territoriaux partagés. Ce sont les seuls outils pertinents pour réorganiser l'offre de prise en charge en soins, en accompagnement social et médico-social et en dispositifs d'inclusion, les seuls moyens d'améliorer les parcours non


Santé Mentale France
11 rue de Navarin – 75009 Paris

seulement de soins mais aussi de vie et la promotion des capacités des personnes et leur maintien ou leur engagement dans une vie sociale et citoyenne active. Les pouvoirs publics doivent organiser sans délai un bilan concerté de ces dispositifs et des contrats territoriaux de santé mentale qui doivent en découler.

- Plus largement le segment social et médico-social, porté par le secteur associatif, n'a pratiquement pas été abordé dans l'intervention présidentielle, notamment s'agissant du handicap psychique : promotion de centres de ressources, émergence de « bouquets de services » décloisonnés et de proximité d'aide à l'inclusion et au maintien en milieu ordinaire, notamment en organisant les nécessaires coopérations du sanitaire et du social (conventions groupements de coopération, etc…)
- Plus précisément, l'enjeu est aussi de renforcer la palette des dispositifs d'inclusion par des programmes d'accès au logement et par des plateformes d'intégration par le travail (combinaison, dans et hors les murs, des fonctions ESAT, Entreprises adaptées, admissions en entreprises ordinaire)
- L'insuffisance dans la création d'équipes mobiles de santé mentale, polyvalente (sanitaire et sociale), généralisant vers tous les publics la démarche d'« aller vers », systématiquement évoquées lors des 2 jours des Assises.
- L'implication des usagers et de leur entourage aurait mérité également d'être développée : promotion de la pair-aidance, des Groupes d'entraide mutuelle, des Clubhouses, etc.

Au total, la fédération Santé Mentale France soutient sans réserve la reconnaissance législative de 2016 des **« *parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture*** ». Véritables soutiens au rétablissement, ces nouveaux itinéraires doivent savoir mobiliser en même temps les soins, les accompagnements compensatoires, notamment avec l'octroi de la PCH, la prévention des rechutes, les actions d'insertion sociale, et d'inclusion scolaire, professionnelle, culturelle, sportive, ludique, le pouvoir d'agir des usagers et l'ensemble du corps social.

Le discours présidentiel a insuffisamment abordé toutes les composantes d'une authentique politique de santé mentale.

N'oublions jamais que les leviers sociaux à mobiliser ont aussi un impact thérapeutique.

Dr Denis LEGUAY
Président de Santé Mentale France

Contact :
Fédération Santé Mentale France : contact@santementalefrance.fr / 01 81 82 00 35
Denis Leguay, Président : president@santementalefrance.fr
Jean-Philippe Cavroy, Délégué Général : jp.cavroy@santementalefrance.fr / 06 09 60 91 54